



Achat d' un viager en indivision

Par **dubras**, le **12/01/2018** à **14:16**

je souhaiterais acheter une maison en viager, mais la vendeuse est en indivision et ne me propose que d' acheter sa part. est-ce légalement possible ?
et si les autres indivisaires ne sont pas d' accord, qu' est ce que je risque comme contestation après ?
merci

Par **youris**, le **12/01/2018** à **16:27**

bonjour,
pour vendre un bien en indivision, il faut l'accord de tous les indivisaires qui disposent d'un droit de préemption.
je ne vois pas l'intérêt d'acheter en viager une part dans un bien indivis.
salutations